CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

MARCHE 2026-9210-001

ACHAT DE FOURNITURES POUR LES MISSIONS DE POLICE EFFECTUEES PAR L'ONF

ACHETEUR

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
2 bis avenue du Général Leclerc 94700 MAISONS-ALFORT
SIREN n° 662 043 116

LOT
Commun à tous les lots

SOMMAIRE

ARTICLE 1. Présentation de l'ONF....3
ARTICLE 2. Contexte et objectifs du marché....4
2.1 Contexte et enjeux du marché....4
2.2 Objet du marché....4
ARTICLE 3. DUREE ET DELAIS D'EXECUTION....4
ARTICLE 4. Prestations attendues....4
ARTICLE 5. Modalités d'Execution des prestations....6
5.1 Délais de livraison :....6
5.2 Lieux de livraison :....7
5.3 Engagements de sécurité, de qualité et niveau de contrôle :....7
5.4 Organisation, suivi et pilotage du projet :....7
ARTICLE 6. REPORTING....7

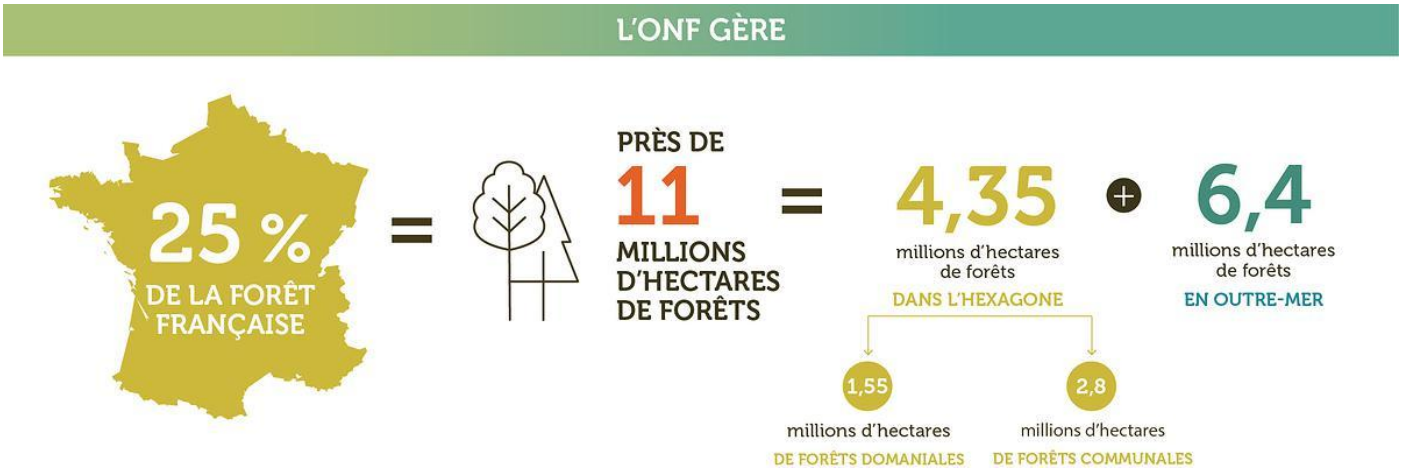
ARTICLE 1. PRESENTATION DE L'ONF

Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'Office national des forêts (ONF) rassemble plus de 8 000 professionnels. Dans l'Hexagone et en outre-mer, l'ONF gère près de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales.

A la suite du précédent Contrat d'objectifs et de performance 2016-2020, l'ONF a signé un contrat avec l'Etat pour la période 2021-2025. Elaboré en concertation avec les différentes parties prenantes de l'ONF, ce contrat Etat-ONF s'inscrit au regard des défis que rencontre la forêt face au changement climatique et du potentiel qu'elle représente par la valorisation des matériaux bois dans l'atténuation du réchauffement climatique.

Il comprend 4 orientations stratégiques :

- l'ONF, gestionnaire unique du régime forestier, au service de la gestion durable, multifonctionnelle et du renouvellement des forêts publiques face aux défis du changement climatique ;
- l'ONF au cœur de la performance et de l'excellence de la filière bois et de son développement, au service de l'emploi, de l'économie et de la neutralité carbone ;
- un établissement contribuant à des objectifs sociétaux, environnementaux et territoriaux en forêt publique et au-delà ;
- un établissement public performant, autour d'un modèle économique restauré, de compétences confortées, d'un dialogue permanent et de qualité et d'une efficience accrue.



La forêt française est un écosystème aux ressources multiples. Protéger et gérer durablement les forêts, agir pour le climat et la transition écologique, contribuer à l'attractivité et au développement durable des territoires, c'est préserver notre vie et celle des générations futures. Telle est l'ambition de l'ONF et de ses partenaires- communes forestières, collectivités, Etat, associations locales.

Chaque jour, les forestiers entretiennent, développent et renouvellent ces espaces avec, au cœur de leurs actions, plusieurs objectifs indissociables : produire du bois, préserver l'environnement, accueillir le public et prévenir les risques naturels.

Fort de son expertise, l'ONF propose aussi une offre de services aux entreprises et aux particuliers souhaitant entretenir et valoriser durablement leurs espaces naturels.

En France, l'ONF s'appuie sur une **organisation territoriale** couvrant le territoire hexagonal et les cinq départements d'outre-mer.

L'ONF est ainsi organisé en neuf directions territoriales et deux directions régionales (La Réunion, Guadeloupe), 48 agences territoriales, 320 unités territoriales. Son siège est à Maisons-Alfort.

L'ONF est également présent dans plus de 50 pays par l'intermédiaire de sa filiale ONF International.

ARTICLE 2. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU MARCHE

2.1 Contexte et enjeux du marché

L'Office national des forêts s'est vu confier des missions de police. Pour exercer ces missions au mieux, l'établissement doit se doter de matériels adaptés. Le renouvellement des équipements, l'amélioration de la sécurité des personnels, la formation continue et initiale et les besoins opérationnels nécessitent d'avoir des matériels qui correspondent aux besoins de terrain et de sécurité.

2.2 Objet du marché

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture et la livraison de divers matériels nécessaires à l'accomplissement des missions de police confiées à l'Office national des forêts.

ARTICLE 3. DUREE ET DELAIS D'EXECUTION

Chaque accord-cadre prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée initiale de douze (12) mois. Il sera ensuite tacitement reconductible dans les mêmes termes trois fois un (1) an sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans.

ARTICLE 4. PRESTATIONS ATTENDUES

Les besoins de l'ONF en matériels de police sont répartis en 8 lots distincts :

Lot	Equipement
1 : Equipement du porteur d'armes	Ceinturon 3 points cordura
	Sous-ceinturon
	Etui aérosol 100 mL
	Holster de ceinture pour PSA AREX Delta M
	Porte-chargeur
	Trousse de secours
	Lunettes et casques de protection
	Lampe tactique
	Verrou de pontet
	Kit de nettoyage arme
	Chasubles
2 : Gilets pare-balles	Gilet pare-balles (housse et kit balistique) NIJ IIIa vert Finlande Scratch police de la forêt
3 : Matériels factices	Couteau pliable factice
	Carabine factice
	PSA factice type AREX ou équivalent
4 : Pièges photographiques	Piège photographique à transmission GSM ou sur serveur
5 : Aérosols de défense	Aérosol de défense 90 mL OC mousse
6 : Munitions	Cartouches de 9 mm Lüger blindées
	Cartouches de 9 mm Lüger expansion contrôlée (munition de service)
	Cartouches de 9 mm Lüger de manipulation
7 : Blocs balistiques	Bloc balistique type "Hexbloc"
8 : Cibleries	Boîte de 1000 gommettes
	Cible carton silhouette homme type police

Les spécifications techniques pour chaque lot sont les suivantes :

Lot N°1 : Equipement du porteur d'armes

- Ceinturons : ceinturon en matière synthétique de couleur noire. Largeur de 5 cm. Fermeture par système 3 points. Tailles diverses, réglable. Intérieur autoagrippant.
- Sous-ceinturons : matière synthétique noire. Tailles diverses. Système d'accrochage au ceinturon par autoagrippant ou boucle.
- Etuis porte-aérosols. Etuis en matière synthétique noire CORDURA pour aérosols de défense de contenance 90 mL, diamètre 35 mm. Système d'accrochage au ceinturon par système MOLLE ou passant (largeur mini 5 cm).
- Holster : holster en polymère haute résistance moulé avec système de rétention au niveau de la fenêtre d'éjection.

Verrouillage automatique au rengainé. Bouton externe de déverrouillage. Déverrouillage par le pouce. Arceau rotatif déverrouillé par l'action sur le bouton de déverrouillage. 3ème sécurité par vis de réglage limitant les mouvements de l'arme dans le holster. Passant de ceinturon en polymère haute résistance moulé. Port droit et port gauche.

- Porte-chargeurs : fermeture par pression. Corps en polymère moulé haute résistance. ou CORDURA Orientable vertical et horizontal.
- Trousses de secours individuelles. Trousse de secours individuelles en matière synthétique noire, fermeture par zip, système d'accrochage au ceinturon par système MOLLE. Contenu minimum : garrot tourniquet, pansement israélien, couverture de survie, gants latex. Les matériels de secours doivent être certifiés CE.
- Lunettes de protection balistique. Norme ANSI Z87.1+. Anti-buée, housse de protection
- Casque de protection auditive actif. Alimentation par piles (non fournies dans le marché). Réglage facile par boutons. Atténuation minimale de 28 dB. Réglage du serre-tête
- Lampes tactiques en matière métallique. Allumage par bouton poussoir au culot. Puissance minimale de 1000 lumens, flash stromboscopique. Alimentation par accumulateur rechargeable par prise USB (câble fourni). Compatible avec la norme d'étanchéité IPX 8. Dragonne de portage. Etui de portage CORDURA au ceinturon (passant de 5 cm mini ou système MOLLE).
- Verrou de pontet : verrou de pontet métallique à code (3 chiffres minimum).
- Kit de nettoyage d'armes : pour arme de poing calibre 9 mm en pochette matière synthétique noire ou boîte. Contenu : baguette, passe-chiffon, écouvillon laiton, écouvillon nylon, burette huile, chiffon.
- Chasubles haute visibilité de couleur jaune fluo, norme ISO 20471

Sigle « Police de la forêt » rétroréfléchissant sur recto et verso de la chasuble. Format face : 180 mm * 100 mm, dos : 300 mm * 120 mm.
Bande rétroréfléchissante devant/derrière
Réglable en largeur et en longueur par système velcro ou pression.
Matière CORDURA ou équivalent
Poche téléphone
Scratch galon de combat sur le devant.

Lot N°2 : Gilets pare-balles

Gilet pare-balles à port apparent. (housse).
Housse en matière synthétique de couleur vert « armée finlandaise » à ouverture ventrale. Réglable en largeur et aux épaules par sangles. Doublure maille pour respirabilité. Système MOLLE devant et derrière. Marquage rétro réfléchissant sur scratch devant (120X78 mm) et derrière (290 X 100 mm) « Police de la forêt » (police et emplacement à définir) Couleur de police d'écriture blanche réfléchissante. Velcro pour galon de combat devant et velcro rond diamètre 6 cm pour écusson ONF (emplacement à définir). Tailles diverses
Modèle Homme et modèle femme. Housse de transport.
Pack balistique : Norme NIJ IIIa, pare-lames, Faible déformation à l'impact

Lot N°3 : Matériels factices

Armes factices de couleur bleu, rouge, orange (seuls les couteaux peuvent être de couleur noire)

- Armes de poing : pistolet semi-automatique 4 pouces type AREX Delta M
- Couteaux pliables type canif
- Arme longues type carabine de chasse ou fusil de chasse

Lot N°4 : Pièges photographiques

Caméra embarquée compacte avec écran de 5,1 cm (2") TFT-LCD en couleur et haut-parleur intégré.
Résolution photo de 32 MP mini, résolution vidéo 1080 P mini, fonction série de photos et vidéo en qualité brillante full HD.
Temps de déclenchement : 0,4 s maxi, cellule de détection sur 90 degrés mini.
Flash invisible infrarouge éclairage sur 90 degrés, 8 m mini.
Boîtier plastique robuste et imperméable (IP54).
Alimentation par piles ou batterie longue rechargeable par câble USB (à fournir).
Mémoire par carte SD ou micro SD. Transmission des photos par transmission GSM (carte SIM non fournie) ou serveur dédié (200 photos mensuelles mini).

Lot N°5 : Aérosols de défense

Type mousse. Contenance : 90 mL. OC à concentration à 1, 3%. Clapet de protection du système de propulsion. Distance de propulsion mini 3 m. Diamètre de l'aérosol 3.5 cm.

Lot N°6 : Munitions

- Munitions d'entraînement 9 mm Lüger ogives blindées FMJ. Amorce sans plomb. Boîte de 50 unités
- Munitions de service 9 mm Lüger : ogives à expansion contrôlée. Amorce sans plomb. Boîte de 50 unités
- Munitions inertes de manipulation 9 mm Lüger : couleur orange, capacité du culot d'amortir les chocs de percuteur. Boîte de 10 unités

Lot N°7 : Blocs balistiques

Blocs balistiques en polymère. Dimension : 500 X 200 X 300 mm.
Capacité de stopper tous les calibres d'arme de poing.
Protection pare-balles type FB4 selon NFEN1522.

Lot N°8 : Cibleries

- Cibles en carton silhouette type police (carton de 100 cibles)
- Gommettes blanches et noires (boîte de 1000 gommettes)

➔ Pour l'ensemble des lots, les prix indiqués par le titulaire comprennent les frais de livraison jusqu'au lieu de destination. Les candidats sont réputés avoir intégré dans leur offre l'ensemble des contraintes logistiques liées aux livraisons en France métropolitaine, Corse inclus. Aucune plus-value ou indemnité complémentaire ne pourra être demandée en cours d'exécution du marché au titre de ces livraisons. Pour les livraisons en Outre-mer, un devis pour les frais de livraison et d'octroi de mer sera présenté par le prestataire préalablement.

ARTICLE 5. MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS

5.1 Délais de livraison :

Le délai de livraison pour l'ensemble des lots (sauf le lot 2) est de **10 jours** à compter de la date de réception de la commande par le fournisseur.
Le délai de livraison pour le lot N°2 Gilets pare-balles est de **30 jours** à compter de la date de réception de la commande par le fournisseur.

Le titulaire pourra proposer des délais plus avantageux dans son offre : ces délais deviendront contractuels.

5.2 Lieux de livraison :

Les livraisons devront être assurées sur l'ensemble du territoire français, comprenant la France métropolitaine, la Corse et les territoires d'outre-mer.
A titre d'information, l'annexe 1 du présent CCTP présente les adresses de livraisons les plus courantes, ce document n'ayant aucune valeur contractuelle. Les adresses précises seront indiquées sur chaque bon de commande.

5.3 Engagements de sécurité, de qualité et niveau de contrôle :

Le titulaire s'engage à prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité élevé lors de la réalisation des prestations et s'engagera dans son offre.

5.4 Organisation, suivi et pilotage du projet :

Dans le cadre des missions de suivi et de pilotage du projet, le titulaire désignera un interlocuteur unique servant de relais entre le Titulaire et l'ONF.

Cet interlocuteur aura un pouvoir suffisant pour engager la responsabilité du titulaire, notamment dans les domaines suivants :

- Respect des délais ;
- Contrôle de la qualité des prestations ;
- Organisation du travail ;
- Suivi du marché de façon générale ;
- Discipline et respect des consignes par le personnel intervenant.

ARTICLE 6. REPORTING

La présence ou la disponibilité du titulaire est requise dans le cadre de réunions programmables tout au long de l'exécution du marché (réunion de cadrage, comité de suivi et réunion de bilan), les parties devant convenir ensemble du jour et de l'horaire.
En cas d'absence à une réunion de suivi programmée collégialement, le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'appliquer une pénalité dans les conditions prévues au CCAP.

L'ONF pourra décider, lors du démarrage des prestations, de constituer un Comité de suivi, les réunions de ce comité permettront d'établir un bilan de l'exécution du marché et de définir les mesures correctives à prendre le cas échéant. Elles pourront avoir lieu physiquement en face à face ou par échanges téléphoniques.

Ces réunions auront pour objet de :

- Suivre l'évolution du fonctionnement et de l'exécution de l'accord-cadre,
- Examiner les difficultés rencontrées,
- Examiner les prévisions de commandes,
- Formaliser les décisions.

En outre, pour le suivi global des coûts engagés au titre du marché, le Titulaire exercera obligatoirement à la demande et en tout état de cause au minimum annuellement, un reporting des facturations émises. Ce reporting devra être fourni au plus tard dans les 5 jours ouvrés suivant la demande formulée par mail.